



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Actions et
Moyens de l'Etat

Bureau du budget
Réf. : DAME/BB
Affaire suivie par : C PARFAIT
☎ 04 66 36 42 92

Nîmes, le 31 DEC. 2013

ARRETE N°

Le Préfet du Gard

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 habilitant le préfet à instituer une régie d'avances auprès de la préfecture du Gard,

Vu l'arrêté n° 99/0260 du 8 février 1999 instituant une régie d'avance à la préfecture,

Vu l'avis favorable du comptable assignataire à la nomination de Mme AMRANE en qualité de régisseur en date du 23 décembre 2013 ;

Vu l'avis favorable du comptable assignataire à la nomination de M. BUIRON en qualité de régisseur suppléant en date du 26 décembre 2013 ;

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Mme Martine AMRANE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est nommée régisseur d'avances de la préfecture, à compter du 1er janvier 2014.

ARTICLE 2 : L'arrêté N° 2011045-0002 du 14 février 2011 nommant Mme Carmen PARFAIT régisseur est abrogé.

ARTICLE 3 : M. Hugues BUIRON, chef du bureau des budgets, est désigné régisseur suppléant en lieu et place de M. Bertrand GILLIOT, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet
Pour le préfet
le secrétaire général

Denis OLAGNON